NOM:		PRENOM:
TELEPHONE :	MAIL :	
Demi-journée(s) prévue(s) ¡	oour le bénévolat (à préciser):
Type de bénévolat (à précis	ser chatterie/chenil/autre) :	



Charte du bénévole au refuge de la SPA de Bordeaux et du Sud-Ouest 361 avenue de l'Argonne – 33700 MERIGNAC Tél. 05.56.34.18.43 – mail : contact@spa33.fr

Le bénévole, de par sa participation active mais encadrée, apporte incontestablement un plus à l'association.

Article 1 : Documents à fournir par le bénévole :

- une photocopie recto-verso de la CNI;
- une photocopie de l'attestation d'assurance de responsabilité civile en cours de validité ;
- un certificat médical attestant être à jour des vaccinations tétaniques ;
- la cotisation annuelle
- présente charte dûment complétée et signée.
- le formulaire de renseignement dûment rempli

Le bénévole s'engage à fournir, tous les ans, à date d'échéance une attestation individuelle de responsabilité civile.

La SPA de Bordeaux et du Sud-Ouest a souscrit une assurance « responsabilité civile » pour les bénévoles dans le cadre de leurs activités pour le compte de ladite SPA.

Article 2 : Devenir bénévole au refuge :

A/ Un acte d'engagement :

« Le bénévole est une personne <u>majeure</u> qui s'engage librement pour mener à bien une action non rémunérée, non soumise à l'obligation de la loi, en dehors de son temps professionnel et familial »

• Le bénévolat est donc un don de temps librement consenti et gratuit. Le bénévole est toujours libre d'y mettre un terme sans procédure ni dédommagement, il doit cependant en informer le refuge.

Le bénévole doit accepter :

- les principes de l'association, notamment le respect des personnes (salariés, autres bénévoles et public) et des animaux :
- de se conformer à ses objectifs et d'en respecter scrupuleusement le mode de fonctionnement. Il doit agir avec sérieux et discrétion.
- un engagement d'assiduité : pour le bien-être des animaux et l'organisation du refuge. En cas d'absence continue de plus de 2 mois, sans accord des « responsables bénévoles », l'association pourra retirer la personne de la liste des bénévoles.

B/ Jours et horaires d'implication des bénévoles au refuge :

 Du lundi au dimanche, sur des créneaux de 2 h ou plus, de 14h à 18h, excepté pour les bénévoles bricoleurs / jardiniers / éducateurs canins (8h-18h).

C/ Arrivée au refuge :

Lorsqu'il arrive au refuge, le bénévole va signaler sa présence au bureau et la noter sur l'agenda prévu à cet effet. Le bénévole quitte l'association au plus tard à 18 heures, en même temps que les salariés, sauf accord express de l'association.

Article 3 : Éthique :

A/ Confidentialité:

Le bénévole s'engage à respecter la confidentialité des informations internes du refuge qui lui sont communiquées : animaux dangereux, maladie, organisation, informations sur les salariés et les bénévoles. Le bénévole n'a pas vocation, ni autorité à consulter les dossiers administratifs des animaux du refuge.

B/ Respect des décisions et devoir de réserve :

Toutes les décisions prises par la direction de la SPA de Bordeaux et du Sud-Ouest doivent être respectées.

Le bénévole s'interdit, à son initiative et de manière isolée, de mener des actions ou de tenir des discours susceptibles d'engager la responsabilité de la SPA ou de nuire à sa réputation et son organisation.

L'esprit de protection animale et l'intérêt des animaux doivent être respectés ; le bénévole s'engage à ne tirer aucun avantage direct ou indirect de son statut.

C/ Protection des données personnelles :

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de l'association. Elles peuvent être transmises au Cabinet comptable, aux Commissaires aux comptes, à la compagnie d'assurance, aux services des impôts ainsi qu'à toute administration publique ou organisme de contrôle qui en ferait la demande.

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, Loi n°218-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser par mail à contact@spa33.fr

Article 4 : Consignes de sécurité :

- Chaque bénévole doit appliquer scrupuleusement les règles de sécurité qui lui sont données lors de sa formation.
- Le bénévole chien: N'oublie pas de fermer le portail de l'allée avant d'ouvrir un box, fait attention à ne pas se trouver à deux chiens de deux boxs différents dans la même allée en même temps. Enfin le bénévole fait attention à replacer le chien qu'il a promené dans <u>SON</u> box. Le chien sorti doit être tenu en <u>laisse courte</u> et doit éviter tout croisement rapproché avec un autre animal lorsqu'il circule dans les allées et jusqu'aux parcs.
- Le port du téléphone portable est fortement conseillé afin de pouvoir joindre le refuge en cas d'imprévu. Des talkieswalkies sont à disposition dans le local des bénévoles pour faciliter la communication de l'équipe.

Article 5 : Anomalies rencontrées :

Toute anomalie rencontrée doit être signalée, qu'elle concerne le site ou l'animal (blessure, diarrhée aigüe...etc.) au personnel de l'accueil du refuge ou au personnel vétérinaire sur place. La noter sur le cahier à disposition des ASV (Assistantes Soins vétérinaires).

Fait à, I	e
-----------	---

La SPA de Bordeaux et du Sud-Ouest

Le bénévole

(Signature précédée de la mention « lu et approuvé »)

OU SUD-OUT

ANNEXE A LA CHARTE DU BÉNÉVOLE

ENGAGEMENT DE CONFIDENTIALITÉ

Je soussigné(e).....

Prestataire au sein de la Société Protectrice des Animaux de Bordeaux et du Sud-Ouest, étant à ce titre amené(e) à accéder à des données à caractère personnel, déclare reconnaître la confidentialité desdites données.

Je m'engage par conséquent, conformément aux articles 34 et 35 de la loi du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi qu'aux articles 32 à 35 du règlement général sur la protection des données du 27 avril 2016, à prendre toutes précautions conformes aux usages et à l'état de l'art dans le cadre de mon activité afin de protéger la confidentialité des informations auxquelles j'ai accès, et en particulier d'empêcher qu'elles ne soient communiquées à des personnes non expressément autorisées à recevoir ces informations.

Je m'engage en particulier à :

- ne pas utiliser les données auxquelles je peux accéder à des fins autres que celles prévues par mon activité au sein de l'Association;
- ne divulguer ces données qu'aux personnes dûment autorisées, en raison de leurs fonctions, à en recevoir communication, qu'il s'agisse de personnes privées, publiques, physiques ou morales ;
- ne faire aucune copie de ces données sauf à ce que cela soit nécessaire à l'exécution de mon activité au sein de l'Association ;
- prendre toutes les mesures conformes aux usages et à l'état de l'art dans le cadre de mon activité au sein de l'Association afin d'éviter l'utilisation détournée ou frauduleuse de ces données ;
- prendre toutes précautions conformes aux usages et à l'état de l'art pour préserver la sécurité physique et logique de ces données ;
- m'assurer, dans la limite de mon activité au sein de l'Association, que seuls des moyens de communication sécurisés seront utilisés pour transférer ces données;
- en cas de cessation de mon activité au sein de l'Association, restituer intégralement les données, fichiers informatiques et tout support d'information relatif à ces données.

Cet engagement de confidentialité, en vigueur pendant toute la durée de mon activité au sein de l'Association, demeurera effectif, sans limitation de durée après la cessation de mon activité au sein de l'Association, quelle qu'en soit la cause, dès lors que cet engagement concerne l'utilisation et la communication de données à caractère personnel.

J'ai été informé(e) que toute violation du présent engagement m'expose à des sanctions disciplinaires et pénales conformément à la réglementation en vigueur, notamment au regard des articles 226-16 à 226-24 du code pénal.

Fait à Mérignac, le.....en un exemplaire dont copie remise au prestataire.

Signature

BULLETIN D'ADHÉSION À LA SPA DE BORDEAUX ET DU SUD-OUEST

La cotisation est valable pour l'année en cours, elle est à renouveler tous les ans entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre afin de conserver le statut d'adhérent.

Date:							
No	m :		Prénom :				
Adı	esse :						
Cod	le Postal :	Ville :					
Ma	il :		Tél. :				
Déclare adhérer à la S.P.A de Bordeaux et du Sud-Ouest en qualité de :							
	Membre Donateur Membre d'Honneur Membre Bienfaiteur		20 euros 35 euros 50 euros et plus				

Refuge et siège Société Protectrice des Animaux de Bordeaux et du Sud-Ouest 361 avenue de l'Argonne 33700 MFRIGNAC 33700

Signature:

Conditions d'utilisation de vos données personnelles

En vous inscrivant, vous acceptez que la Société Protectrice des Animaux de Bordeaux et du Sud-Ouest mémorise et utilise vos données personnelles collectées dans ce formulaire dans le but d'améliorer votre expérience et vos interactions à ses services. Vous autorisez la Société Protectrice des Animaux de Bordeaux et du Sud-Ouest à communiquer occasionnellement avec vous afin de vous informer de ses actualités, de ses actions et de ses appels aux dons, via les coordonnées collectées dans le formulaire. Afin de protéger la confidentialité de vos données personnelles, la SPA de Bordeaux et du Sud-Ouest s'engage à ne pas divulguer, ne pas transmettre, ni partager vos données personnelles avec d'autres entités, entreprises ou organismes, quels qu'ils soient, conformément au règlement général sur la protection des données. Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent.

Pour exercer ce droit adressez-vous à notre association.